

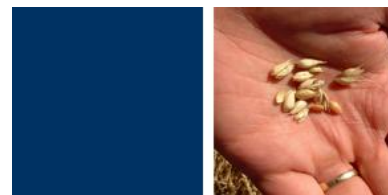


MEMOIRE

Plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schistes

Janvier 2012

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction :

Isabelle Bonsant, directrice générale
CRE Centre-du-Québec

Philippe Bourke, directeur général
RNCREQ

Cédric Chaperon, chargé de projet
RNCREQ

Gisèle Floc'h Rousselle, directrice générale
CRE de la Montérégie

Cosmin Vasile, directeur général
CRE Chaudière-Appalaches

Révision :

Isabelle Poyau, coordonnatrice
RNCREQ

Édition :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
RNCREQ

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022

Table des matières

Présentation du RNCREQ.....	1
Intérêt du RNCREQ pour le secteur de l'énergie	2
Vision pour le développement durable du secteur de l'énergie.....	3
Avis et commentaires généraux.....	5
Commentaires spécifiques sur certains enjeux	9
Liste des recommandations principales.....	14

Présentation du RNCREQ

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2010, les CRE comptent ensemble près de 2 000 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le RNCREQ : un réseau unique, un acteur influent dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.)

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Intérêt du RNCREQ pour le secteur de l'énergie

Tout en adhérant à une éthique de la « durabilité », donc centrée sur la pérennité des ressources, le RNCREQ souscrit également à une éthique de la « responsabilité ». Ainsi, le développement doit prioritairement accroître le mieux-être des personnes et des collectivités. Par conséquent, le RNCREQ favorise les projets qui contribuent au renforcement des réseaux de relations entre les personnes, la société et l'environnement. Aussi, il adhère à une proposition de développement guidée par un projet social global, lequel renforce la participation responsable de tous les membres de la société. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'il a initié la démarche des [Rendez-vous de l'énergie](#), qui vise à promouvoir un tel projet de société.

En matière de production énergétique, le RNCREQ se positionne en faveur du développement de filières propres et renouvelables. Il souscrit à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribue à la vitalité économique du territoire tout en répondant aux principes du respect de l'environnement et d'équité entre les peuples et les générations.

En matière de production énergétique, le RNCREQ se positionne en faveur du développement de filières propres et renouvelables. Il souscrit à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribue à la vitalité économique du territoire tout en répondant aux principes du respect de l'environnement et d'équité entre les peuples et les générations. Aussi, il rappelle la nécessité d'opter dès aujourd'hui pour des choix énergétiques qui évitent l'exploitation et l'importation de ressources épuisables, bon marché et polluantes. Dans cette perspective, le RNCREQ considère que le développement de sources d'énergies locales et propres, allié à une politique de la conservation d'énergie et à des efforts rigoureux de planification de l'offre et de la demande (incluant les enjeux de transport et d'occupation du territoire) assureront au Québec l'approvisionnement et la fiabilité en énergie dont il a besoin.

C'est en contrepoint de ses objectifs et de sa philosophie du développement durable que le RNCREQ considère le dossier du développement de la filière des gaz de schiste au Québec comme très important.

Vision pour le développement durable du secteur de l'énergie

Conformément à leur mission, les CRE doivent s'assurer que les choix de production, de distribution et de consommation d'énergie s'effectuent dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle. Ils appuient les projets qui participent au développement des régions, à la réduction de la pollution atmosphérique, à la lutte aux changements climatiques, à l'amélioration de la santé humaine, à l'accroissement de la sécurité énergétique, à la création d'emplois et au positionnement favorable des entreprises québécoises.

Pour le RNCREQ, il ne fait pas de doute que le secteur de l'énergie est un important facteur de développement des sociétés, notamment parce qu'il entraîne généralement d'importantes retombées économiques et permet la création d'emploi de qualité. Toutefois, ce secteur est aussi responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels la planète entière est confrontée (épuiement des ressources, changements climatiques, pollution atmosphérique, etc.). Conséquemment, il n'est pas possible aujourd'hui de prendre une décision responsable en matière de développement de l'énergie sans mesurer de manière attentive les implications qu'auront nos choix sur ces enjeux fondamentaux.

Les CRE appuieront les projets qui participent au développement des régions, à la réduction de la pollution atmosphérique, à la lutte aux changements climatiques, à l'amélioration de la santé humaine, à l'accroissement de la sécurité énergétique, à la création d'emplois et au positionnement favorable des entreprises québécoises.

À notre avis, il n'est pas possible non plus de faire des choix responsables en matière de développement des sources d'énergie sans prendre en considération aussi les modes de consommation. Il faut traiter ces questions de manière indissociable, notamment parce qu'il y a des usages pour lesquels certaines formes d'énergies sont plus efficaces, moins dommageables, plus utiles. Le cas du gaz naturel est d'ailleurs au centre d'un des pires exemples que l'on puisse imaginer au

Québec à cet égard. La centrale de production d'électricité à partir du gaz naturel qui a été construite à Bécancour n'a pas été utilisée depuis son ouverture en 2007. Cela occasionne des pénalités astronomiques pour Hydro-Québec (autour d'un milliard de dollars à ce jour¹), qui sont finalement assumées collectivement.

C'est en grande partie ce besoin d'intégrer les enjeux de consommation et de production d'énergie qui ont motivé les conseils régionaux de l'environnement à initier les Rendez-vous de l'énergie. Il s'agit d'une démarche collective et rassembleuse qui vise à mobiliser le Québec vers une transition énergétique stimulante et riche d'opportunités.

1. *Le Devoir*, « Un milliard de coûts inutiles pour Hydro-Québec », 30 juillet 2009.
<http://www.ledevoir.com/societe/260926/un-milliard-de-couts-inutiles-pour-hydro-quebec>

Le constat à la base de cette démarche, c'est que nous pouvons envisager des façons différentes d'occuper le territoire, de produire, de consommer, de nous chauffer et de nous déplacer. Le Québec compte une foule de ressources pour produire diverses formes d'énergies renouvelables et aussi pour utiliser l'énergie plus efficacement. De plus, notre province peut compter sur la contribution d'individus et d'organisations créatives ayant la capacité d'innover pour nous propulser vers l'avenir.

Les CRE et le RNCREQ sont de ceux qui accueillent ces défis positivement puisqu'ils y voient un projet de société stimulant et une façon de consolider le leadership international déjà acquis par le Québec en matière de lutte aux changements climatiques, de développement des énergies renouvelables et de positionnement en faveur d'une économie verte. Qui plus est, d'autres bénéfices seraient associés à la mise en œuvre d'une telle transition : amélioration de la qualité de l'air, opportunités commerciales pour les industries québécoises, renforcement de l'accessibilité aux services, développement des régions, amélioration de la qualité de vie des ménages, etc.

Bref rappel sur le contexte énergétique québécois :

- Le Québec est dépendant des énergies fossiles à 50 % et en particulier du pétrole.
- L'importation de ces ressources fossiles qu'il ne produit pas, coûte de plus en plus cher à la population.
- Le Québec est actuellement en situation de surplus d'énergie électrique.
- le Québec dispose d'opportunités considérables en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de ressources énergétiques renouvelables
- le Québec possède tous les atouts nécessaires pour mettre à profit ce vaste potentiel : universités, centres de recherche, savoir-faire et expertise à l'avant-garde, entreprises innovantes, accès à des technologies propres, accès au capital, mouvement coopératif et solidaire dynamique.

Avis et commentaires généraux

Le RNCREQ se réjouit de la décision du Gouvernement de mettre en œuvre une évaluation environnementale stratégique. Dès juin 2010, devant la perspective d'une difficile et inutile confrontation sociale, l'assemblée générale du RNCREQ avait adopté une résolution pour réclamer un tel examen.

La Plan de réalisation du comité de l'ÉES, rendu public le 28 octobre 2011, ne nous a pas déçus. Il témoigne d'un exercice rigoureux de réflexion visant à définir les besoins d'acquisition de connaissances qui permettront une prise de décision éclairée.

De plus, nous sommes satisfaits de constater que l'Institut de Nouveau Monde a été mandaté pour assurer les activités de consultations publiques associées à cette évaluation environnementale. Le grand succès de notre démarche sur la réduction de la dépendance au pétrole du Québec n'est pas étranger à la collaboration de l'INM, qui se distingue par la qualité de son expertise en animation et en consultation, ainsi que par la rigueur de ses travaux.

Cependant, nous avons été surpris du peu de temps de préparation pour les consultations sur le Plan de réalisation de l'ÉES, vu son importance. Nous espérons que les prochaines consultations seront mieux annoncées et donneront à l'ensemble des groupes et des citoyens davantage de temps pour se préparer.

Les modalités de consultation

L'importance de la concertation est soulignée à plusieurs reprises dans le rapport du BAPE. Il est en effet essentiel de trouver une façon de mieux intégrer les organisations et les groupes qui ont manifesté leur intérêt à participer plus concrètement au débat.

Or, le Plan de réalisation ne donne que peu de détails quant au processus de consultation des citoyens. Les soirées de consultations qui ont eu lieu sur le Plan de réalisation de l'ÉES ont pourtant permis de démontrer que le sujet est très chargé d'émotivité pour une part importante de la population québécoise, et encore plus pour ceux et celles qui pourraient y être confrontés directement en raison de la proximité d'un puits de gaz de schiste.

Les manifestations et les récents sondages confirment le fait que la population québécoise est très inquiète devant la perspective du développement de cette filière qui viendrait considérablement modifier les régions concernées et aura des impacts sociaux et environnementaux majeurs. La participation citoyenne revêt donc pour cette ÉES une importance capitale. Aussi, elle devra être menée en totale transparence pour faciliter la compréhension des décisions prises dans ce dossier. En outre, il s'agit d'un élément incontournable dans le processus d'acceptation sociale de la démarche.

À ce jour, il semble que la formule de consultation privilégiée sera axée sur l'interpellation des groupes d'intérêt sur les grands thèmes de l'ÉES, et notamment au sein des comités miroirs. Le RNCREQ et les CRE concernés se considèrent comme des intervenants précieux et incontournables et devraient systématiquement y avoir leur place.

Le RNCREQ recommande de fournir une feuille de route concernant les consultations qui impliqueront la participation citoyenne.

Le RNCREQ recommande de définir dès à présent la composition des comités miroirs, de préciser leurs mandats et leur influence dans l'ÉES.

Une réflexion intégrée à l'avenir énergétique québécois

Malgré toute la rigueur et le sérieux qui pourraient être apportés à l'ÉES, le RNCREQ estime que le Gouvernement du Québec ne peut pas faire l'économie d'une réflexion plus globale sur l'avenir énergétique du Québec. De toute évidence, la Stratégie énergétique adoptée au milieu des années 2000 n'a pas su rallier les Québécois et offrir les bases d'un projet de société rassembleur. Centrale thermique, ports méthaniers, complexe de La Romaine, hydrocarbures extracôtiers, gaz de schiste, parc éolien : partout sur le territoire, la population est déchirée à l'égard des enjeux de développement énergétique.

Le RNCREQ veut rappeler qu'un éventuel engagement en faveur du développement des gaz de schistes aura des implications à long terme. Dans cette optique, plusieurs objectifs et stratégies que s'est donné le Québec pourraient être menacés :

- le développement des énergies renouvelables;
- les possibilités d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020;
- l'amélioration de la qualité de l'air;
- la protection et la qualité de l'eau et des écosystèmes.

Les autres pays et territoires qui ont choisi de développer la filière des gaz de schiste n'ont jusqu'à présent pas réussi à démontrer que le choix de cette source d'énergie était indubitablement gagnant. Les exemples d'impacts négatifs abondent, tant du point de vue environnemental (pollution de l'eau, fuite de gaz, émissions de GES, pollution atmosphérique), que social (acceptabilité sociale bafouée, solidarité intergénérationnelle des ressources de nos territoires, détérioration du tissu social dans les milieux à proximité des puits, perte de qualité de vie et stress des riverains, perte d'espaces naturels récréatifs) et économique (rentabilité des puits, baisse de la valeur foncière à proximité des puits, détérioration de l'infrastructure routière, revenus tirés des redevances, retombées économique réelles pour les régions, baisse d'achalandage touristique, etc.).

Le RNCREQ recommande que parallèlement à l'ÉES soit menée une réflexion à l'échelle québécoise sur notre avenir énergétique.

La nécessaire évaluation de l'alternative

L'ESS peut assurément contribuer à éclairer le débat sur l'avenir énergétique du Québec. Les principes directeurs du Plan de réalisation comprennent en effet la comparaison de la filière des gaz de schiste à d'autres filières énergétiques afin d'en faire ressortir ses avantages et inconvénients sur les plans environnemental, économique et social. Il s'agit d'un des principes fondamentaux de l'étude et conduit à se poser cette question :

Les bénéfices anticipés du développement de la filière des gaz de schiste pourraient-ils être apportés par un autre ou une combinaison d'autres sources d'énergies, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle ?

Les bénéfices anticipés du développement de la filière des gaz de schiste pourraient-ils être apportés par une autre source d'énergie ou une combinaison d'autres sources d'énergies, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle ?

Pour y parvenir, la réflexion devra s'appuyer sur une évaluation du scénario de non-développement et/ou de remplacement de la filière. On pourra ainsi déterminer s'il serait possible de répondre autrement à nos besoins (énergétiques, sociaux, environnementaux et économiques). Ces scénarios devront en outre considérer les mesures d'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, du biogaz, du biométhane, la diminution de la dépendance au pétrole, etc.

Le RNCREQ recommande que pour chaque scénario de développement de la filière soit comparé à des scénarios de non-développement et/ou de remplacement de la filière qui répondraient aux mêmes besoins, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

La priorisation des points critiques de l'ÉES

Le RNCREQ recommande de s'assurer que les points critiques priorités dans le rapport du BAPE et évalués dans l'analyse des enjeux de l'ÉES se trouvent dans les propositions de préparation de la réglementation.

La nécessaire approche de développement durable à renforcer

Le RNCREQ est satisfait de voir que l'analyse de nombreux éléments de l'étude se fera dans une perspective de développement durable. Cependant, il déplore que l'approche retenue dans le plan de travail sépare l'environnement, le social et l'économie, et ce, à la fois dans la structure des comités et dans l'analyse des enjeux, sans qu'il n'y ait de hiérarchisation ou de priorisation. Cette séparation ne permet pas l'intégration et la mise

en relation de ces trois champs, exercice indispensable pour viser un développement durable.

Le RNCREQ recommande une approche globale et transversale propre au développement durable pour l'ensemble des travaux que l'ÉES aura à réaliser.

L'encadrement en cas de développement de la filière des gaz de schiste

Le Plan de réalisation identifiera différents scénarios de développement de la filière des gaz de schiste. Selon le scénario retenu dans le cas du développement de la filière, celui-ci devra être encadré pour déterminer des seuils d'acceptabilité, élaborer un cadre juridique et financier strict qui traitera des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. L'objectif étant de protéger les citoyens et les municipalités des impacts éventuels de puits de gaz de schiste sur leur territoire, d'établir un cadre réglementaire et des mécanismes de dédommagements par l'industrie gazière, etc. Cette réflexion préalable pourra garantir un minimum d'acceptabilité sociale.

Par exemple, les enjeux doivent être évalués au minimum en trois catégories :

- Les pertes sont irréversibles. Elles sont en conséquence inacceptables. La réglementation doit impérativement les proscrire.
- Les pertes sont réversibles et importantes. Elles sont en conséquence acceptables sous des conditions strictes de rétablissement de la situation. La réglementation doit clairement l'interdire et les mesures de détection, confinement, réparation et remise en état doivent être obligatoires et clairement contrôlées.
- les pertes sont réversibles mais moins importantes. La réglementation doit clairement énoncer qu'il doit y avoir soit réparation soit compensation, et en établir les processus de contrôle.

Le RNCREQ recommande qu'un cadre juridique et financier strict traitant des enjeux environnementaux, sociaux et économiques soit élaboré pour encadrer l'éventuel développement de la filière. Celui-ci devra intégrer notamment un plan de route, des balises, des seuils d'acceptabilité (scientifique, environnementale, sociale et économique) et un barème d'évaluation des compensations.

Le temps pour réaliser l'ÉES

Ce plan de réalisation de l'ÉES en déterminera la structure et donnera la marche à suivre aux travaux qui vont être menées pour les deux prochaines années. Or, l'acquisition des connaissances nécessaires à l'ÉES est déjà considérable, comme en témoigne cette première mouture du plan. Sans compter que plusieurs intervenants demanderont l'ajout de travaux supplémentaires. Par conséquent, l'échéance de novembre 2013 nous

semble trop serrée, et nous considérons que les délais de réalisation de l'ÉES devront être prolongés.

Le RNCREQ recommande que le comité en charge de l'ÉES ait davantage de temps à sa disposition pour permettre la bonne réalisation de ses travaux de recherche et une prise de décision éclairée.

Commentaires spécifiques sur certains enjeux

Section 1. Mandat, composition et fonctionnement du comité (page 10)

« Pendant toute la durée de l'évaluation environnementale stratégique, les travaux de fracturation ne seront autorisés que pour les besoins d'acquisition de connaissances scientifiques nécessaires à sa réalisation. »

Commentaire :

Les travaux de forage et de fracturation aux fins de l'ÉES doivent être encadrés au maximum et ne devront être entrepris seulement si l'information si les connaissances scientifiques nécessaires ne peuvent être obtenues à partir de puits existants. Les dizaines de milliers de forages effectués jusqu'ici aux États-Unis, et ceux qui ont été réalisés au Québec, devraient fort probablement offrir de nombreuses données suffisantes.

Le RNCREQ recommande que durant la réalisation de l'ÉES, les seules autorisations de forage ou de fracturation devront être accordées par le comité d'évaluation lorsque celui-ci aura fait la démonstration que les données dont il dispose ne sont pas suffisantes. Les activités devront être menées en concertation avec les citoyens et les acteurs du milieu concernés.

Section 1.1. Territoire visé par l'ÉES (page 11)

« Enfin, l'éventualité d'opérations de fracturation hydraulique dans d'autres formations géologiques pourrait être d'intérêt pour la réalisation de l'ÉES. »

Commentaire :

L'ÉES devra tenir compte de l'éventualité de l'exploitation du shale de Lorraine qui, avec le déclin progressif des ressources, deviendrait très intéressant pour les gazières.

Section 1.1. Mandat du comité (page 11)

« L'évaluation économique établissant la pertinence socioéconomique de l'exploitation de la ressource gazière et les conditions assurant une maximisation des revenus pour l'État. »

Commentaire :

Même si le comité de l'ÉES prévoit acquérir des informations sur le cycle de vie et les impacts de la filière du gaz de schiste, il faudrait préciser que l'évaluation de la pertinence de l'exploitation du gaz de schiste ne repose pas uniquement sur une évaluation économique mais également sur une analyse comparative des impacts environnementaux, sociaux et économiques des filières énergétiques qui pourraient répondre aux mêmes besoins.

Le RNCREQ recommande d'élargir le mandat de l'ÉES à une évaluation (économique, environnementale et sociale) comparative des potentiels de développement de l'ensemble des autres filières énergétiques qui pourraient se substituer au gaz de schiste, dans un contexte de développement durable, en mettant en perspective les principes d'équité intergénérationnelle.

Section 1.3. Tableau 1 - Composition du comité (page 12)

Commentaire :

Le RNCREQ rappelle qu'il est primordial que les membres du comité conviennent rapidement d'établir un dialogue avec les citoyens et les groupes impliqués depuis plusieurs mois dans ce dossier. Le RNCREQ considère qu'il est essentiel que ces derniers aient l'opportunité d'être informés des avancées des travaux du comité, qu'ils puissent y réagir et qu'ils aient un moyen de lui communiquer les principales préoccupations de la société civile.

Le RNCREQ recommande de définir clairement et rapidement la composition et le rôle des comités miroirs. Le RNCREQ estime que cette approche pourrait être salubre et offrir une occasion de participation publique satisfaisante qui légitimerait la démarche d'évaluation.

Section 1.5 Principes directeurs (page 14)

« Agir avec transparence et assurer la diffusion des résultats de toutes les études réalisées. »

Commentaire :

La transparence est un principe transversal de l'ÉES qui devra être respecté en tout temps.

« Comparer la filière à d'autres filières énergétiques afin de faire ressortir ses avantages et inconvénients aux plans environnemental, économique et social. » (page 14)

Commentaire :

Il s'agit d'un élément central de l'ÉES, qu'il faudra positionner dans une perspective globale de la vision de l'énergie au Québec. Cela devra en l'occurrence démontrer quelles filières seront les plus porteuses de développement dans les régions et garantiront la meilleure protection de l'environnement.

Le RNCREQ recommande de :

- Faire prévaloir comme critères dans les études sur les autres filières énergétiques le développement des régions et la protection de l'environnement (approche de cycle-court).
- Développer un scénario de remplacement de la filière par un cocktail de choix énergétiques (par exemple : efficacité énergétique, développement du biogaz et du biométhane).
- Ajouter le principe de précaution pour le développement de la filière gaz de schiste.

« Analyser plusieurs scénarios de développement de la filière, incluant un scénario « aucun développement » en vue d'éclairer les décideurs et la population quant aux risques (coûts) et bénéfices associés à la filière à court, moyen et long termes. » (page 14).

Le RNCREQ recommande que tous ces scénarios devront être mis en relation avec les études sur le développement des autres filières énergétiques, incluant le scénario de remplacement de la filière.

Section 3.3.2 Impacts sociaux (page 44)

« S2-4 : Détermination et documentation des impacts sociaux associés aux différentes phases de développement de l'industrie et désignation des mesures permettant de les éliminer, de les atténuer et d'y remédier, notamment, mais non exclusivement sur le plan :

- de l'intensité et de la chronicité du bruit environnemental selon divers scénarios de projet (puits unique ou multi puits) et de distances séparatrices;*
- de l'augmentation du camionnage et de la construction de nouveaux accès routiers. »*

Le RNCREQ recommande d'intégrer les impacts et les risques sociaux, économiques et environnementaux cumulatifs et synergétiques liés au transport du gaz de schiste.

Section 3.4.1 Contexte : la place de la filière du gaz de schiste dans les orientations gouvernementales (page 54)

« EC2-3 : Analyse environnementale du cycle de vie d'un projet type de gaz de schiste. »

Le RNCREQ recommande que l'analyse du cycle de vie d'un projet type doit nécessairement prendre en compte les impacts sociaux et économiques.

Section Annexe 2 : Liste des connaissances à acquérir (pages 69-70 et 72)

« E3-2 : Détermination des problèmes de déversements et de fuites rencontrés au Québec par l'industrie des gaz de schiste au cours des dernières années et documentation des causes et des impacts de ces incidents, ainsi que des mesures prises pour les corriger. »

« E3-10 : Modélisation, à partir de simulations numériques, de la migration des eaux de fracturation, en utilisant les intrants propres au bassin des Basses Terres du Saint-Laurent. »

« S3-2 : Sur la base des résultats des études quantitatives et qualitatives dans le domaine de l'eau :

- Estimation des impacts attendus sur la santé des populations exposées et évaluation, selon une approche participative, de l'importance de ces impacts sur leur qualité de vie.*

- Évaluation de l'acceptabilité du risque des différents types d'usagers, selon la vulnérabilité des sources d'eau potable actuelles et potentielles et proposition d'un modèle de suivi pour la gestion des sources d'eau potable incluant des mesures d'urgence. »

Commentaire :

Il s'agit des seules mentions concernant les connaissances à acquérir sur les risques avancés quant à la dégradation à long terme du béton des tubages et des bouchons des puits qui sont censés assurer la sécurité à long terme des puits. Pourtant, on estime que plus de 80 % du gaz naturel des puits qui seraient forés resterait sous terre et menacerait de s'échapper.

Le RNCREQ recommande d'étudier le comportement du béton face aux boues résiduelles qui demeureront dans les puits une fois bouchés, puis modéliser leur dégradation possible au cours des décennies à venir.

Section Annexe 2 : Liste des connaissances à acquérir (page 70)

« GES1-2 : Bilan des gaz à effet de serre émis par un projet type de gaz de schiste en fonction des scénarios développés. »

Commentaire :

Compte-tenu du commentaire précédent, les possibilités de fuites à long terme du gaz naturel enfermés sous terre suite à la fermeture d'un puits seront-elles intégrées ? Également, les émissions associées au transport seront-elles incluses dans ce bilan ?

Le RNCREQ recommande de considérer l'ensemble du cycle de vie dans le bilan des gaz à effet de serre (prospection, forage, décontamination, transport, remise en états, surveillance, etc.).

Section Annexe 2 : Liste des connaissances à acquérir (page 71)

« S2-2 Inventaire et cartographie (1) des aires protégées et réserves écologiques provinciales; (2) des territoires régionaux d'intérêt historique, culturel, esthétique et écologique et (3) des parcs et des espaces verts municipaux. »

Le RNCREQ recommande d'inventorier et cartographier également les plans de conservation existants et en cours d'élaboration.

Section Annexe 2 : Liste des connaissances à acquérir - Gestion de la rente (page 74)

Le RNCREQ recommande de s'assurer que le(s) représentant(s) de l'industrie (ou proches de l'industrie) ne se placent pas en conflit d'intérêt dans l'évaluation des redevances et compensations qui devront être exigées de l'industrie.

Liste des recommandations principales

Recommandation 1

Fournir une feuille de route concernant les consultations qui impliqueront la participation citoyenne.

Recommandation 2

Définir dès à présent la composition des comités miroirs, de préciser leurs mandats et leur influence dans l'ÉES.

Recommandation 3

Que pour chaque scénario de développement de la filière soit comparé à des scénarios de non-développement et/ou de remplacement de la filière qui répondraient aux mêmes besoins, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Recommandation 4

Qu'un cadre juridique et financier strict traitant des enjeux environnementaux, sociaux et économiques soit élaboré pour encadrer l'éventuel développement de la filière. Celui-ci devra intégrer notamment un plan de route, des balises, des seuils d'acceptabilité (scientifique, environnementale, sociale et économique) et un barème d'évaluation des compensations.

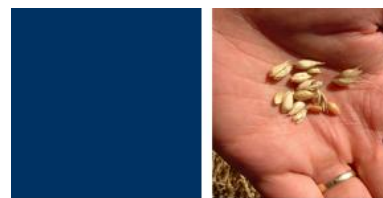
Recommandation 5

Que le comité en charge de l'ÉES ait davantage de temps à sa disposition pour permettre la bonne réalisation de ses travaux de recherche et une prise de décision éclairée.



**Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec
(RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**